

Marché pour l'impression, le façonnage et la livraison du magazine « de serres en valats » pour le Parc national des Cévennes

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Marché de fournitures et services

N°2021/PNC/MAPA/08

Règlement de consultation
(RC)

Date et heure limites de remise des candidatures : le vendredi 13 août 2021 à 17h30

1. NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR

Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais
48 400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur l'impression, le façonnage et la livraison du magazine « de Serres en Valats » pour le Parc national des Cévennes, à raison de deux numéros par an, au printemps et à l'automne (numéro supplémentaire possible).

3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est un accord-cadre à bons de commande, passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et des articles R.2162-2, 13 et 14 du Code de la commande publique.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités du concours.

Les commandes seront passées au fur et à mesure des besoins de l'organisme acheteur, sur la base des prix du bordereau des prix.

3.1 - Lots – Tranches

Sans objet.

3.2 - Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission.

4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat)

Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

5. DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois fois sans dépasser la durée maximale de quatre ans.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur enverra sa décision par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de 3 mois précédant la date d'expiration du marché.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix renseignés dans le bordereau des prix de l'accord cadre sont fermes pour la première année d'exécution. Les prix sont révisables à compter de la date anniversaire de la notification du marché (cf. article 5-3 du CCAP).

Les prestations seront réglées par application des prix du bordereau des prix joint en annexe de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées au Parc national des Cévennes se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

8.1. - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- ☐ le présent règlement de consultation (RC) ;
- ☐ L'ATTRI1 (acte d'engagement et ses annexes : détail descriptif estimatif, bordereau des prix)
- ☐ Le DC1 (lettre de candidature),
- ☐ Le DC2 (déclaration du candidat),
- ☐ Les cahiers des clauses administratives et techniques.

Le C.C.A.G. applicable aux marchés publics de fournitures et services (arrêté du 30 mars 2021) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat...) prévues et utilisées par le prestataire.

8.2. - Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

8.3 – Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

9.1 - Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

La date limite de réception des offres est fixée **le vendredi 13 août 2021 à 17h30.**

Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus.

9.2. - Contenu des offres

La candidature comprend obligatoirement :

- ☐ Le DC1 « lettre de candidature » dûment complété,
- ☐ Le DC2 « déclaration du candidat » dûment complété et les documents justificatifs demandés,
- ☐ Une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
- ☐ Une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution,
- ☐ Une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, moyens humains et matériels (peut être inclus dans le mémoire technique)
- ☐ Un RIB ou RIP.
- ☐ Un ou plusieurs exemples de publication correspondant aux spécificités détaillées dans le CCTP.

L'offre comprend obligatoirement :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- ☐ Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété,
- ☐ Les autres pièces du marché datées et signées,
- ☐ **Un mémoire technique détaillant et produisant :**
 - ✚ L'organisation de l'équipe et le chef de projet référent ;
 - ✚ Les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet ;
 - ✚ Une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables ;
 - ✚ Le délai de réalisation des prestations (à compléter en dernière page du CCTP) ;
 - ✚ Note sur la démarche de développement durable de l'entreprise et notamment les reconnaissances de qualité (PEFC, Imprim'Vert...) qu'elle détient ;
 - ✚ Toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.
 - ✚ Un exemplaire d'un magazine imprimé en quadrichromie avec le papier demandé (grammages 111 et 150)

9.3. - Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

9.4. - Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.

11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Prix des prestations	50
2- Valeur technique des prestations	40
3- Politique de développement durable de l'entreprise	10

12.1. - Critère quantitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base du bordereau des prix.

Le calcul de la note s'effectuera avec l'hypothèse de commande de 6 numéros de 24 pages, 2 numéros de 56 pages et 2 numéros de 60 pages (il s'agit de bases théoriques non contractuelles) et selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.2. - Critère qualitatif (valeur technique des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- Expérience professionnelle, références dans l'impression de magazines et appréciation des exemples de magazines remis : 5/10 (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 3 : satisfaisant – 5 : très satisfaisant)
- Délais de réalisation : 5/10 (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 3 : satisfaisant – 5 très satisfaisant)

11.3. – Politique de développement durable de l'entreprise

Les travaux d'impression ainsi que le process global de l'imprimerie devront limiter leur impact sur l'environnement. Ainsi, le Titulaire devra pouvoir être en mesure d'apporter toutes les preuves nécessaires à l'implication de son entreprise dans une démarche de développement durable :

- papier respectueux de l'environnement (PEFC),
- mesures en faveur du développement durable,
- utiliser une encre végétale,
- limiter l'utilisation de solvants,
- limiter les rejets toxiques,
- recycler des déchets.

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat, et notamment les reconnaissances de qualité qu'elle détient (PEFC, Imprim'vert...).

La note maximum pour ce critère sera de 10.

11.4. - Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 50% + note critère n°2 x 40% + note critère n°3 x 10%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats demandés, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Mme Florence Poirier de Narçay, gestionnaire budgétaire et financière

☎ : 04 66 49 53 26

✉ : florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale,

☎ : 04 66 49 53 28

✉ : celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Natacha MALTAVERNE, chargée des relations publiques

☎ : 04.66.49.53.25

✉ : natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr